

FAQ

Tests sur les animaux pour les produits de nettoyage et d'entretien

Actuellement plusieurs dizaines de milliers de substances chimiques sont commercialisées dans l'Union Européenne et elles sont chaque année plus nombreuses. Toutes ces substances sont soumises à une attestation de sécurité et doivent respecter des obligations réglementaires très strictes pour la protection des personnes et de l'environnement.

La loi allemande de protection des animaux de 1998 a définitivement interdit les tests sur les animaux pour le développement de produits de nettoyage et d'entretien. Cependant les matières premières utilisées dans la fabrication de ces produits nécessitent des indications claires sur la sécurité, du point de vue juridique.

Depuis le 01/07/2007, le règlement européen pour les produits chimiques REACH est entré en application pour l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation ou la restriction des produits chimiques. Cette réglementation vise à améliorer la sécurité des produits chimiques dans le domaine de la protection de l'environnement, du travail et des utilisateurs. Sont analysés en particulier les risques toxicologiques, environnementaux, corrosifs, d'irritations et d'effet cancérigène possibles. Pour des raisons éthiques, les tests sur les animaux doivent être évités, mais lorsque les données disponibles au niveau mondial sont inexistantes et celles fournies par les tests alternatifs sont insuffisantes, les tests sur les animaux sont rendus obligatoires par les autorités.

En raison des coûts très élevés associés, l'industrie chimique s'efforce d'éviter les tests sur les animaux et s'implique donc activement dans l'élaboration de tests dits alternatifs. De plus la réalisation de tests sur des animaux est soumise à déclaration et à autorisation préalable des autorités.

Ne sont pas concernés par le règlement REACH, les substances du domaine des médicaments pour humains et animaux, des produits médicaux, des produits et arômes alimentaires, des substances pour l'alimentation animale, des produits cosmétiques, des biocides et des produits de protection des plantes.

Toutes les entreprises qui commercialisent des produits d'entretien et de nettoyage sont soumises aux réglementations de la directive européenne REACH.

De nombreuses connaissances que nous utilisons actuellement pour valider la sécurité des substances pour les personnes et la nature, résultent de tests sur les animaux qui ont été réalisés par le passé. Ainsi toutes les entreprises sont donc indirectement concernées.

Toutefois nous pouvons dire qu'à ce jour proWIN n'a jamais demandé la réalisation ni n'a donné l'autorisation pour des tests sur des animaux. Lors de la sélection de nos fournisseurs, nous sommes attentifs à ce que ce même état d'esprit soit respecté. Nous prenons position en faveur de l'Homme et de la nature. Les nombreux projets sociaux menés par la Fondation proWIN, ainsi que notre projet de protection de la nature proWIN pro nature, montrent notre volonté et nos efforts dans cette perspective.